

Interview

Interview de **Monsieur Charles REVEILLARD**,
Chargé de l'Emploi, de l'ESS et de l'Animation Territoriale à la CUB.

Pourquoi les chantiers CUB ?

La CUB est le donneur d'ordre le plus conséquent en Aquitaine en termes de volume horaires, et cela vient en grande partie de son rôle d'aménageur. Beaucoup de chantiers sont ainsi réalisés chaque année sur notre territoire, dans lesquels nous essayons de faire participer toujours plus, via les clauses d'insertion dans nos marchés, des personnes en difficultés socio-économiques, et en mal d'emploi.

A titre d'exemple, la CUB agit en tant que rénovateur urbain et essaie autant que cela est possible de contractualiser avec des personnes issues des quartiers dits sensibles, là même où nous essayons de faire en sorte que les habitants en difficulté ou éloignés de l'emploi soient à la fois acteurs et bénéficiaires de l'amélioration de leur cadre de vie.

Quel rôle des SIAE dans les clauses ?

La CUB accorde une grande importance aux SIAE dans la mise en place de ses clauses d'insertion. L'insertion est à l'origine assez éloignée des compétences dévolues à notre collectivité, ce qui est davantage du ressort du Conseil Général de la Gironde.

Mais la CUB est à l'origine d'un dispositif de gestion des clauses d'insertion dans ses marchés depuis 2009 avec les 6 PLIE qui composent son territoire (parmi lesquels celui de ADSI Technowest), ce qui permet de créer un lien fort avec les SIAE, qui connaissent les besoins sociaux du territoire, qui savent détecter les publics éligibles pour travailler dans le cadre de nos marchés publics, et qui savent mettre en place les contrats de travail les plus à même de réinsérer ces publics durablement dans le monde du travail.

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Magali LE CUNFF

Chargée de Projets Clauses Insertion

05 57 92 05 54 / 06 76 76 48 57

Magali.lecunff@orange.fr

N'hésitez pas
à prescrire !



FLASH CLAUSES TECHNOWEST

FLASH CLAUSES

DEUXIEME FLASH

Vous rencontrez des personnes intéressées vous pouvez nous les prescrire

Les critères d'éligibilités sur les clauses d'insertion sont les suivants :

- Demandeurs d'Emploi Longue Durée ou
- Bénéficiaire du RSA ou
- Jeunes sans qualifications ou
- Travailleurs Handicapés

Ces personnes peuvent s'inscrire directement chez les porteurs de contrats SIAE des clauses d'insertion :

Eureka Services : commune de Bruges, 68 Avenue de Verdun, Forum des Associations, 33520 Bruges, 05 56 16 17 94.

Jalles Solidarités : communes du Haillan, St Médard en Jalles, St Aubin du Médoc, Le Tailan Médoc, Martignas sur Jalles, 3 Square Condorcet, Le Forum, 33185 Le Haillan, 05 56 34 16 66.

Mérignac Association Services (MAS) : communes de Mérignac et St Jean d'Ilac, 4 Allée Pont de Madame, 33700 Mérignac, 05 56 97 08 81.

Réso Intermédiaire : communes du Bouscat, Eysines, Blanquefort, Parempuyre, Ludon Médoc, Macau et Le Pian Médoc, 8 Rue Coudol, 33110 Le Bouscat, 05 56 02 07 48.

Alliance Rive Gauche : toutes les communes de Technowest, 4 Avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac, 05 56 15 05 90.

Sommaire :

- SIAE Technowest
- Chantier en cours
- Chantiers à venir
- Interview et Contact



Les Chantiers en cours

Blanquefort / Bruges / Le Bouscat

CUB

Chantier **Ouvrage d'Art 4 et 5 pour le Tram Train Médoc** avec l'entreprise Bouygues TP pour 700 heures en contrat de professionnalisation.

Porteur de contrat : GEIQ Filière Pro.



Parempuyre

CUB

Chantier **Aménagement Rue des Paluds** avec l'entreprise FAYA TP pour 1093 heures. Manœuvre TP.

Porteur de contrat : L'association intermédiaire RESO.

Chantier **Pôle Intermodal** avec l'entreprise FAYAT TP pour 661 heures. Manœuvre TP.

Porteur de contrat : L'association intermédiaire RESO.



Bruges

CUB

Chantier **Mur de soutènement pour le Tram Train Médoc** pour 400 heures, manœuvre TP.

Porteur de contrat : Euréka.

Mérignac

CUB

Extension de la ligne Tram A :

- **VRD 301** avec l'entreprise EIFFAGE TP pour 2 405 heures, embauche en CDD. Manœuvre TP.
 - **VRD 302** avec l'entreprise EIFFAGE TP pour 3 036 heures, embauche en CDD. Manœuvre TP.
 - **Quais de station** avec l'entreprise FAYAT TP pour 1 620 heures. Manœuvre TP.
- Porteur de contrat : L'association intermédiaire MAS.
- **Voie Ferrées 301** avec l'entreprise Eurovia Travaux Ferroviaires pour 1 055 heures. Manœuvre TP.

St Médard en Jalles

AQUITANIS

Chantier **Lionel LHOMME** avec l'entreprise CTPBTP pour 5 300 heures. Manœuvre BTP.

Porteur de contrat : L'association intermédiaire JALLES SOLIDARITES.

Les Chantiers à venir

Blanquefort

CUB

- Chantier **Aménagement Boulevard Alcide Lancon**, avec entreprise Malet pour 250 heures. Manœuvre TP.
- Chantier **Passerelle Tram Tarin Médoc**, entreprise non définie pour 600 heures. Manœuvre TP.

Bruges

CUB

- Chantier **Giratoire Fieuzal** avec l'entreprise Malet pour 500 heures. Manœuvre TP.
- Chantier **Saut de Mouton Beyerman**, entreprise non définie pour 4 500 heures. Manœuvre TP.

Eysines

CUB

- Chantier **Création d'un centre Administratif et Garage** avec l'entreprise HARRIBEY pour 3 012 heures. Manœuvre BTP.
- Chantier **Grand Caillou Requalification Rouaillou**, entreprise non définie pour 700 heures. Manœuvre TP.

Attention zone CUCS

Tram Train Médoc

Pour les communes du Bouscat, Bruges et Blanquefort

CUB

- Chantier **Ouvrage d'Art 6, 7 et 8** avec l'entreprise EIFFAGE TP pour 875 heures. Manœuvre TP.
- Chantier **Travaux des bâtiments en ligne** avec l'entreprise FAYAT TP pour 934 heures. Manœuvre TP.
- Chantier **Infrastructures des voies ferrées** avec l'entreprise ETF pour 3 000 heures. Manœuvre TP.

Mérignac

CUB

Chantier **Avenue de La Libération**, entreprise non définie avec 1 100 heures. Manœuvre TP.

Le Haillan

CUB

Chantier **Requalification de l'Avenue de Venteille**, entreprise non définie pour 700 heures. Manœuvre TP.

Parempuyre

CUB

Chantier **Aménagement Rue de Bordeaux** avec l'entreprise EIFFAGE TP pour 450 heures. Manœuvre TP.

St Aubin du Médoc

CUB

- Chantier **Aménagement de Germignan**, entreprise non définie pour 600 heures. Manœuvre TP.
- Chantier **Aménagement du Centre Bourg**, entreprise non définie pour 1 380 heures. Manœuvre TP.

